



PLACET

Pour la Communauté

DE GUILLEAUME.

LA Communauté de Guillaume est obligée de représenter, qu'elle a sa Ville & la meilleure partie de son terroir située sur la Riviere du Var, dont les eaux depuis quelques années se sont si fort accrûes, que par leur débordement & leur rapidité, elles ont non seulement emporté cette meilleure partie de son terroir; mais encore le seul chemin public qui lui donne communication avec la Province, puisque le reste de son territoire est entouré & comme enfermé dans les Etats du Roy de Sicile.

Lors de ces inondations, qui ne sont que trop fréquentes en differens mois de l'année par les pluyes & la fonte des Neiges, les gens de la Province & ceux de la Communauté de Guillaume sont obligés pour aborder en la même Ville, ou pour en sortir, de passer dans les Etats de ce Prince étranger, & de payer des droits très considérables, & cette surcharge ajoutée à la perte de son terroir, ruine tout le commerce de cette Communauté, & la met hors d'état de pouvoir survenir au paiement des impositions de la Province; sans dire ici qu'une grande & ancienne Eglise Prieurale, mo-